



HBS TECHNOLOGIE SA

Société Anonyme au capital de 2 490 265 euros
Siège social : Zone Industrielle - 25340 Anteuil (France)
R.C.S. Besançon 354 013 575

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er Août 2003 et aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, nous vous rendons compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société et du Groupe.

Composition du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration se compose de 8 membres. Le détail des mandats des administrateurs est donné au paragraphe 9 du Rapport de gestion de la Société.

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par M. Bernard Streit depuis le 8 mars 1990. Au terme de sa réunion du 26 janvier 2002, le Conseil d'Administration a confirmé M. Bernard Streit dans ses doubles fonctions de président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société. Aucune limitation particulière n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

À l'exception de M. Bernard Streit et Mme Françoise Streit, aucun des membres du Conseil d'Administration n'exerce de fonction de Direction générale ou de fonction salariée au sein d'une des Sociétés du Groupe.

Depuis 2001, le Conseil d'Administration compte trois Administrateurs indépendants, d'horizons et d'expérience diverses. Forts de leur expérience de dirigeant de grand équipementier automobile français, de leur pratique du management d'équipes, ou encore, de leur pratique des affaires commerciales internationales de haut niveau, ils contribuent à donner au Conseil une vision extérieure et des compétences complémentaires à celles de ses autres membres.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

- Information des Administrateurs

Les membres du Conseil sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie de la Société et du Groupe.

Ils se réunissent généralement une fois par mois, en Comité d'Administration ou en Conseil d'Administration. Préalablement à la réunion, ils reçoivent des informations détaillées sur les questions à l'ordre du jour.

Au cours de la réunion, le Président présente un rapport sur l'activité et sur la situation générale du Groupe: ressources humaines, finances, affaires commerciales. Il expose les points sur lesquels le Conseil est amené à débattre, à prendre position et à arrêter les mesures à mettre en œuvre.

- Réunions du Conseil d'Administration

Au terme de l'article 19 des statuts, le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels. Les Administrateurs se sont réunis à neuf reprises en Conseil.

Conformément à l'article 19 des statuts, les Administrateurs ont été convoqués verbalement, par télécopie ou encore par courriel.

Au terme de l'article 19 -1 des statuts, les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir au siège social ou en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs. D'une manière générale, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au siège de la Société. Par commodité et avec l'accord de l'ensemble des Administrateurs, certaines des réunions se sont déroulées dans les locaux de l'établissement secondaire de Sofanou SA à Roissy Charles de Gaulle.

- Réunions du Comité d'Administration

Le Comité d'Administration réunit l'ensemble des administrateurs. Ses réunions sont des séances de travail d'analyse et de réflexion portant sur l'évolution de la situation du Groupe, sur des questions stratégiques ou encore sur des événements ou sujets particuliers plus ponctuels.

- Réunions du Comité mixte

Des comités mixtes réunissent périodiquement les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité de Direction du Groupe, le Comité de Direction étant composé de la Direction générale, du Directeur Opérationnel et des directeurs fonctionnels. Ces comités mixtes, réunissant l'ensemble des compétences du Groupe, examinent les questions et problématiques posées par le Conseil d'Administration. Ils décident des mesures et des plans d'actions à mettre en œuvre. Ils peuvent éventuellement s'appuyer sur des experts internes ou externes au Groupe en fonction du sujet à traiter.

Ces séances d'une à deux journées de travail interviennent de manière périodique, environ tous les 2 mois. Des séances exceptionnelles sont organisées en fonction des besoins et des situations ponctuelles.

- Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2) Rapport sur le contrôle interne

2.1- Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par les dirigeants et le personnel du groupe en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace du groupe et de ses filiales.

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques définies par la Direction,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

2.2- Organisation générale du contrôle interne

La Direction Financière est en charge du contrôle interne. Elle s'appuie pour cela sur un contrôle de gestion centralisé, sur des responsables financiers au niveau de chaque secteur géographique et sur des comptables locaux au niveau de chaque filiale (internes ou extérieurs à la société).

2.3- Mise en oeuvre du contrôle interne

Le Groupe s'est doté :

- d'une direction opérationnelle qui regroupe l'ensemble des filiales, sous la responsabilité d'un Directeur Opérationnel. Cette direction est scindée en 2 régions sous la responsabilité d'un Responsable Opérationnel Régional. Il est à noter que le Groupe détient la quasi-totalité du capital de ses filiales, chaque filiale étant sous la responsabilité d'un Directeur de Site qui a pour mission de mettre en œuvre la politique et les valeurs définies par la Direction Générale.

- de directions centrales fonctionnelles (Finances, Ressources Humaines et Systèmes d'Information) et de directions centrales opérationnelles (Commercial, Achats, Technique et Qualité) ayant une fonction mondiale de support à la direction opérationnelle.

Chaque directeur suit ses résultats financiers et ses performances conformément au budget prévisionnel discuté et approuvé par le Conseil d'Administration.

Le suivi et le contrôle des performances sont basés sur un processus de reportings. Dans ce cadre chaque société du Groupe prépare :

- un reporting hebdomadaire concernant le chiffre d'affaires et la trésorerie
- un reporting mensuel concernant l'ensemble des informations financières liées aux bilan et compte d'exploitation, les effectifs, les retards de paiement et les indicateurs de gestion.

Ces éléments, définis en centralisé, sont consolidés et diffusés auprès du Comité de Direction du Groupe et de la direction opérationnelle. Ils constituent des outils essentiels dans le pilotage de l'activité du Groupe et dans le choix de ses orientations stratégiques. Ils permettent d'identifier, analyser et traiter toute dérive éventuelle sans attendre la clôture semestrielle.

La direction opérationnelle effectue une revue avec chaque Directeur de Site pour analyser l'évolution des résultats et de la performance du site, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base mensuelle et préalablement à chaque réunion du Comité de Direction du Groupe.

Le Comité de Direction du Groupe se réunit pour analyser l'évolution des résultats et de la performance du Groupe, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base mensuelle et préalablement à chaque réunion des membres du Conseil d'Administration lors de laquelle les résultats et les propositions d'actions sont présentés par le DAF, le Directeur Opérationnel et le Directeur Commercial.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le contrôle de gestion qui remonte informatiquement l'ensemble des données transmises par chaque filiale sous une forme définie en centralisé.

Ils donnent également lieu à la diffusion d'un reporting auprès de la Direction Opérationnelle et du Comité de Direction du Groupe et à une présentation au Conseil d'Administration.

Des procédures internes sont en place ; elles concernent notamment la trésorerie, les demandes d'achats, les demandes d'investissements, le contrôle budgétaire, etc.....

Des audits sont effectués dans les filiales.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui certifient, chaque semestre, les comptes sociaux de chaque filiale et les comptes consolidés du Groupe.

Ce processus de revue et d'amélioration continue est formalisé au travers de notre système de management de la Qualité certifié conforme aux standards ISO 9001 et ISOTS16949 version 2002. Ce système documenté touche aux points essentiels de notre activité.

Il se traduit par l'application de procédures et de documents d'enregistrements standardisés et disponibles au travers de notre réseau d'information interne.

L'ensemble de ces activités concourt à l'amélioration permanente des résultats du Groupe.

2.4- Démarche retenue et plan d'actions :

L'objectif du Groupe est de poursuivre l'amélioration du processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière, et pour cela de:

- mieux contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes,
- mieux contrôler et renforcer le suivi des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables transmises,
- proposer des solutions s'inscrivant dans une démarche d'amélioration et de progrès.
- Mieux sensibiliser l'ensemble des responsables opérationnels à la problématique du contrôle interne.

EXCO CAP AUDIT SA
Représentée par M. René VERITTI
2, rue Jules Emile Zingg
25400 EXINCOURT

Michel BOSSERDET
8 rue de la Libération
25700 VALENTIGNEY

HBS TECHNOLOGIE
Société Anonyme au capital de 2 490 265 euros
Siège social : Zone Industrielle - 25340 Anteuil (France)

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES
PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE
L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HBS TECHNOLOGIE, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 Juillet 2006.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Fait à Valentigney le 9 décembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

Pour EXCO CAP AUDIT
René VERITTI

Michel BOSSERDET